

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° COPED/348/GN/2024
POUR LA
FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE KITS SCOLAIRES : TISSUS POUR CONFECTION
LOCALE DES UNIFORMES SCOLAIRES ET DES SACS A DOS, CAHIERS, STYLOS BLEUS
ET NOIRS ET BOITES MATHÉMATIQUES

JUILLET 2024

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES N° 348 POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE KIT SCOLAIRE

Date de Publication : 09/7/2024

Date d'ouverture des offres : 24/7/2024

1. Objet.

COPED a reçu du Gouvernement Américain un financement par le biais de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). Ce financement lui a permis de mettre en œuvre un Projet WIYIZIRE EXTENSION ACTIVITY pour la prise en charge des cas pour l'amélioration de l'accès aux services des enfants les plus vulnérables au VIH SIDA et leurs familles dans les Provinces de Bujumbura et la Mairie, Gitega, Kayanza, Muyinga, Kirundo et Ngozi. Dans le cadre du volet éducation de ce Projet, COPED désire acheter un kit scolaire dont la composition est reprise à l'article 11.

2. Financement.

Le présent Marché est financé par le USAID.

3. Cadre de financement : 720-695-23-CA-00001

4. Mode de passation du marché

La passation de ce marché-cadre sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, en conformité au point VII.5 au point VII.5.3 du Manuel de Procédures de Passation et Gestion de Marchés de COPED.

5. Conditions de participation

Le marché est ouvert à égalités de conditions à toutes les personnes physiques ou morales résidant au Burundi et jouissant de l'expérience et des capacités juridiques, techniques et financières suffisantes pour l'exécution du présent marché.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'offres complet *rédigé en langue française est obtenu, sans frais du dossier, pendant les heures de services de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 13h00 le vendredi au Bureau du Conseil Pour l'Éducation et le Développement (COPED), Immeuble « Maison des Œuvres », Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°32 ; Tél : (+257) 22 24 26 27 ; 22 24 83 76.*

7. Qualification des candidats

Le soumissionnaire doit prouver ses capacités juridiques, techniques et financières. Le soumissionnaire doit :

- A. Remplir la fiche de renseignement du soumissionnaire (Annexe 3)
- B. Avoir des capacités techniques suffisantes
 - a) Pour la fourniture des tissus pour la confection des uniformes : les avoir de stock et mieux disant.
 - b) Pour la fourniture des cahiers, des stylos et des boites mathématiques : être dans le domaine de la vente du matériel bureautique. : les avoir de stock et mieux disant
 - c) Pour la fourniture du tissu pour la confection des sacs à dos : être dans le domaine de la vente des tissus de bonne qualité pour la confection locale des sacoches. : les avoir de stock et mieux disant
- C. Fournir les documents prouvant sa capacité financière : Avoir des fonds propres ou disposer d'une ligne de crédit suffisante pour exécuter le marché.
- D. Fournir des preuves (PV de réception) attestant qu'il a exécuté avec satisfaction au moins deux (2) marchés similaires au courant des trois (3) dernières années et dont le montant est supérieur ou égal au montant de la soumission. Ces preuves seront accompagnées des références de ces clients.
- E. Une copie du Registre de commerce.
- F. Une copie de l'Attestation d'Identification Fiscale (N.I.F).
- G. Une attestation originale de non redevabilité aux impôts (OBR) en cours de validité au jour fixé de l'ouverture des offres.
- H. Présenter un échantillon de l'article à livrer.

Ne pas avoir eu de mauvais antécédents ou litiges avec l'Acheteur,

8. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer si l'offre est conforme techniquement et financièrement.

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres seront déposées à la réception du bureau du *Conseil Pour l'Éducation et le Développement (CO PED)*, situé au 4^e étage de l'*Immeuble « Maison des Œuvres », Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°32*, pendant les heures de services de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture et livraison de relatif au marché de fourniture et livraison de kit scolaire, **à n'ouvrir qu'en séance publique du 24 /7 /2024 à 15h30.**

La date limite de dépôt des offres est le 24 juillet 2024 à 15 h00. Les offres seront ouvertes le **même jour** à 15 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

10. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jour calendaire à compter de la date limite de dépôt des offres.

11. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de 500.000 Fbu par lot, pour les lots 1, 2 et 4 ; et 200.000 Fbu par lot pour les lots 3 et 4.

12. Allotissement

Le présent marché est constitué de 5 lots répartis comme suit :

Lot n°1 : 4697 m de tissus kaki pour confectionner les uniformes du primaire (de la 1^{ère} à la 6^{ème})

Lot n°2 :

- a) **3903 m de tissus noirs** pour les uniformes du secondaire (**jupes-pantalons/noires**) et la confection de **4689 Sacs à dos** ;
- b) **3055 m de tissus blancs** pour les uniformes du secondaire (**chemises/blanches**) pour élèves du secondaire (de la 7^{ème} à la 9^{ème} et de la 1^{ère} au 3^{ème} post fondamentale).

Lot n°3 : 5670 stylos bleus et 2616 stylos noirs

Lot n°4 :

- a) 12 621 cahiers de 100 feuilles quadrillées
- b) 9 291 cahiers de 60 feuilles quadrillés
- c) 7874 cahiers de 48 feuilles quadrillés

Lot n°5 : 159 boîtes mathématiques

Les soumissionnaires ont la latitude de faire une offre pour un ou plusieurs lots et les spécifications techniques sont à la section 4

13. Monnaie de l'offre

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs offres en monnaie locale, toutes taxes comprises et incluant les frais de transport.

14. Délai de livraison

Pour chacun des 5 lots, le délai de livraison est 15 jours calendrier à compter de la réception de la lettre de commande.

15. Lieu de livraison

Pour chacun des 5- lots, les articles seront livrés dans des lieux qui sont précisés à l'annexe B (Lieux de livraison).

16. Révision des prix

Les prix sont fermes et non révisables. Une offre présentée avec une clause de révision de prix sera considérée comme ne satisfaisant pas aux conditions de l'appel d'offre et sera rejetée.

17. Annexes à la Demande de proposition d'offre (Tous les soumissionnaires sont priés d'examiner soigneusement chaque pièce jointe et suivre les instructions qui peuvent être pertinentes à ce marché) :

- a) Annexe A : Spécifications techniques des articles
- b) Annexe B : Lieux de livraison
- c) Annexe C : Instructions aux soumissionnaires
- d) Annexe D : Termes et Conditions
- e) Annexe E : Fiche de renseignement du soumissionnaire
- f) Annexe F : Formulaires de soumission
- g) Annexe G : Acte d'engagement des fournisseurs contre l'exploitation et abus sexuel
- h) Annexe H : Déclaration sur l'honneur

Fait à Bujumbura, le 09/7/2024

**Pour CO PED,
Abbé Gratiem NIYUHIRE
Directeur National**



SECTION 2 : Détail de l'APPEL D'OFFRES

Article 1 : Présentation des soumissions par lot

Pour chaque lot, toute offre considérée comme complète devra comprendre les éléments suivants :

1. Un Acte de soumission rédigé suivant le modèle en annexe (Annexe 1) ;
2. Une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou Institution financière agréée au Burundi et indiquant les informations suivantes :
 - Le montant (en chiffre et en lettre) de la capacité financière
 - La référence de l'appel d'offre (COPED/...../GN/2024)
 - Le lot auquel se rapporte l'attestation de capacité financière (capacité financière par lot)
3. Une caution de soumission pour les lots faisant objet de soumission
4. Un bordereau des prix suivant le modèle (Annexe 2) ;
5. Une fiche de renseignement du soumissionnaire (Annexe 3) ;
6. Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'Office Burundais des recettes en cours de validité au jour fixé de l'ouverture des offres ;
7. Une copie de l'attestation d'identification fiscale du soumissionnaire « NIF » (au nom du soumissionnaire)
8. Une copie de l'attestation d'assujettissement à la TVA (pour les soumissionnaires assujettis à la TVA) ;
9. Une copie du Registre de Commerce ;
10. Au moins deux copies de procès-verbaux de réception (ou bordereaux d'expédition) de marchés similaires exécutés au courant de ces 3 dernières années et d'un montant égal ou supérieur à celui de chaque lot de la présente soumission (Annexe 10). Veuillez y joindre les références (nom, adresse, téléphone et email) de ces clients ;
11. Un échantillon du matériel à livrer.

Article 2 : Du rejet

Pour chaque lot, l'absence ou la non-conformité des éléments 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 exigés à l'article 1 est cause de rejet pur et simple de la soumission.

Article 3 : De la présentation des enveloppes

Pour chaque lot, le soumissionnaire placera dans une seule enveloppe comprenant les renseignements relatifs à la soumission, la garantie d'offre requise, et séparément, l'offre technique et l'offre financière. Les enveloppes de l'intérieur comprendront les inscriptions « Offre Technique », « Offre Financière ». Et la grande enveloppe portera obligatoirement la mention ci-après (en fonction du lot) :

- Pour le lot n°1 « **Offre pour la fourniture et livraison du tissu kaki de l'école primaire** »

- Pour le lot n°2 « **Offre pour la fourniture et livraison des tissus noirs et blancs du secondaire** »
- Pour le lot n°3 « **Offre pour la fourniture et livraison du tissu pour confection locale des sacs à dos** »
- Pour le lot n°4 « **Offre pour la fourniture et livraison des stylos bleus et noirs** »
- Pour le lot n°5 « **Offre pour la fourniture et livraison des cahiers** »
- Pour le lot n°6 « **Offre pour la fourniture et livraison des boites mathématiques** »

Article 4 : De la présentation des échantillons

Pour chaque lot, lors du dépôt de son offre, le soumissionnaire devra obligatoirement accompagner cette dernière d'un échantillon du matériel faisant l'objet de son offre.

- Pour le lot n°1 : **du tissu kaki pour la confection des uniformes de l'école primaire**
- Pour le lot n°2 : **des tissus noirs et blancs pour la confection des uniformes du secondaire**
- Pour le lot n°3 : **une boîte de stylos bleus et noirs**
- Pour le lot n°4 : **un cahier de 100 feuilles quadrillés, un cahier de 60 feuilles quadrillés, un cahier de 48 feuilles quadrillés.**
- Pour le lot n°5 : **Une boîte mathématique**

En outre, le soumissionnaire devra mettre, sur chaque matériel servant d'échantillon, une étiquette (bien fixée) portant son nom afin de pouvoir l'identifier parmi les différents échantillons qui auront été présentés.

Article 5 : De l'offre administrative et technique

Pour chaque lot, l'offre administrative et technique contiendra les éléments 2,4,5,6,7,8 et 9 repris à l'article 1.

Article 6 : De l'offre financière

Pour chaque lot, l'offre financière comprendra :

- 1) L'acte de soumission suivant le modèle annexé (Annexe 1)
- 2) Le bordereau des prix dûment rempli et élaboré suivant le modèle annexé (Annexe 2) ;

Article 7 : De la réception des soumissions

Pour chaque lot, l'enveloppe de la soumission présentée doit être sous plis fermée. La réception des offres et des échantillons sera sanctionnée par un accusé de réception du secrétariat du COPED.

Article 8 : De l'ouverture et de l'analyse des offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique **le 24 Juillet 2024 à 15 heures 30** au bureau du COPED sis Bujumbura, **Immeuble « Maison des Œuvres », Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°32.**

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent ; la Direction du COPED peut différer la date prévue pour l'ouverture des plis de dix (10) jours calendrier au maximum. La nouvelle date sera portée à la connaissance des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offre.

Article 9 : De la disqualification d'un soumissionnaire

1. Tout soumissionnaire jugé être dans une situation de fraude sera disqualifié. Un soumissionnaire peut être disqualifié pour fraude s'il présente plus d'une proposition sur un seul lot dans le cadre du présent appel à d'offre.
2. Les offres comportant des cachets ou autres signes marquant l'identité du fournisseur seront rejetés à l'ouverture
3. Le soumissionnaire sera disqualifié s'il figure sur la liste des entreprises/organisations ne devant pas bénéficier des financements du Bailleur de fonds et qui fait objet d'une déclaration d'exclusion prononcée par le Bailleur de fonds (USAID) après recherche sur le System for Award Management (SAM), UN et OFAC.

Article 10 : Performance antérieure

Pour chaque lot, le soumissionnaire doit fournir les copies des procès-verbaux de réception (ou bordereaux de réception) d'au moins 2 marchés similaires d'un montant égal ou supérieur à celui de la présente soumission exécutée dans les 3 derniers mois. Le soumissionnaire indiquera aussi les références (nom, adresse, téléphone et email) de ces clients figurants sur les preuves de performances antérieures. En évaluant les performances antérieures, COPED peut utiliser des renseignements sur les performances antérieures à partir de sources autres que celles identifiées par le fournisseur.

Article 11 : Langue et nombre d'exemplaires

Pour chaque lot, la soumission est rédigée en langue française. Elle est présentée en un exemplaire (originale).

Toutes les correspondances concernant le marché qui sont échangées entre les parties seront dans la même langue.

Article 12 : Mode d'expression des prix

Le montant total de l'offre est exprimé en lettres et en chiffres. En cas de divergence, le prix exprimé en lettre fait foi.

Article 13 : Monnaie de l'offre

Pour tous les soumissionnaires, les prix offerts seront des prix en monnaie locale (franc burundais).

Article 14 : Délai d'engagement

Le soumissionnaire s'engage à maintenir son offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier à compter de la date limite de l'ouverture des offres. Passé ce délai, il avisera la direction de COPED du maintien ou du retrait de son offre.

Article 15 : Des éclaircissements à apporter au Dossier d'Appel d'Offres

Un soumissionnaire désirent obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à l'Acheteur par courrier électronique à l'adresse e-mail suivant : fredianetuyizere@coped.org et diomedemujojoma@coped.org avec chaque fois copie à charlottebazira@coped.org et à himbazegod@gmail.com dans un délai de 5 jours à compter de la date de publication du présent appel d'offre, soit, jusqu'au 16 juillet 2024.

L'Acheteur répondra par publication des réponses sur le site web de COPED www.coped.org à toute demande d'éclaircissements relatifs au présent Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les quatre (3) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Article 16 : Des modifications, retrait et substitution au Dossier d'Appel d'Offres

L'Acheteur peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du Dossier d'Appel. Pour donner aux candidats soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

Un soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite conformément à la clause au cachetage et marquage des offres, dûment signée par un représentant habilité. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite.

Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION » ; et reçues par l'Acheteur avant la date et l'heure limite de dépôt des offres. Pour les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait, leurs offres leur seront renvoyées.

Article 17 : De la correction des erreurs

La correction est possible dans les cas suivants :

1. Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi.
2. Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire fera foi.
3. Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que l'acheteur estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.
4. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par l'acheteur, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.
5. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disant, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.

Article 18 : De l'attribution du marché

COPED attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre est conforme au présent DAO en tenant compte des prix et autres facteurs considérés.

Cet avis d'appel d'offre ne contraint pas COPED à faire une attribution, ni oblige COPED à payer les frais engagés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission d'une proposition, ou à faire des amendements à une proposition.

**SECTION 3 : CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**

Article 19 : Des documents (pièces) constitutifs du présent marché

Les pièces constitutives du présent marché sont :

1. Le contrat à intervenir entre l'Acheteur et le fournisseur ;
2. La soumission (offre du soumissionnaire) avec ses modifications contractuelles ;
3. Les cahiers des charges comprenant les documents généraux et particuliers appropriés au marché ;
4. Le bordereau des prix unitaires ;
5. Le détail estimatif des coûts avec ses modifications contractuelles ;

Article 20 : De la rédaction des documents définitifs

La rédaction des documents définitifs du marché (tel le bon de commande) relève de l'Autorité contractante. Le marché définitif ne peut en aucun cas modifier l'étendue et la nature des prestations prévues au DAO sauf le cas d'aménagement mineurs, sans incidence financière, sans influence technique par rapport à l'offre retenue.

Articles 21 : Des éléments de prix

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.

Tous les frais et commissions liés à la validation de la licence d'importation et à l'ouverture du crédit documentaire en faveur du soumissionnaire sont à la charge du soumissionnaire et doivent être incorporés dans le prix.

Les prix facturés par le soumissionnaire pour le transport jusqu'au site de livraison doivent être inclus dans le prix du marché.

Article 22 : Des délais d'exécution

Le délai de livraison maximum est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de notification de la lettre de commande. Tout soumissionnaire pourra proposer un délai plus court.

Article 23 : Du lieu de livraison

Le lieu de livraison est le site indiqué à la section 5 (Lieux de livraison).

Article 24 : Des pénalités

Si le Fournisseur qui ne livre pas tout le matériel dans les délais spécifiés dans le présent Marché, l'Acheteur, sans préjudice des autres voies de recours qu'il détient au titre du Marché, pourra appliquer des pénalités de retard au fournisseur sans aucune mise en demeure et sur confrontation du délai réel et du délai contractuel d'exécution des travaux. Les pénalités seront calculées selon la formule suivante :

$P=(M \times N)/1000$ où	P : Montant des pénalités de retard
	M : Montant du marché
	N : Nombre de jours calendrier de retard



Article 25 : De la décision d'annulation

En cas d'annulation du présent appel d'offres par la direction de COPED, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Article 26 : De la notification

Toute notification envoyée à l'une des parties par l'autre, en application du présent marché, le sera par écrit à l'adresse spécifiée dans ce but dans le Cahier de Clauses Administratives Particulières.

Une notification sera considérée comme effectivement formulée quand elle a été remise à la date effective d'entrée en vigueur de cette notification.

Article 27 : De l'inspection et essai

L'acheteur ou son Représentant aura le droit d'inspecter le matériel pour s'assurer qu'il est bien conforme aux spécifications du marché.

Si l'une quelconque partie du matériel inspecté se révèle non conforme aux spécifications, l'Acheteur peut la refuser. Le fournisseur devra alors remplacer les fournitures refusées sans que cela coûte quoi que ce soit à l'acheteur.

Article 28 : De la réception des fournitures

Dès la notification de la fin des travaux de livraison, les membres de la commission de réception désignée à cet effet par la direction du COPED, devront procéder à l'analyse de la conformité du matériel aux spécifications techniques ainsi qu'aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

En cas de non-conformité, la Direction du COPED se réserve le droit de déclarer le matériel irrecevable. Dans cette hypothèse, les frais occasionnés par la reprise de la fourniture seront à charge du Fournisseur.

Le procès-verbal tenant lieu de la conformité ou de la non-conformité du matériel aux prescriptions techniques ainsi qu'aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Particulières sera établi et signé par les membres de la commission de réception.

Article 29 : Des modalités de paiement

Pour chaque lot, la totalité du paiement se fera au maximum dans dix (15) jours calendriers suivant la livraison conforme du matériel et sur présentation d'une facture indiquant le numéro de compte du fournisseur.

Article 30 : Résiliation pour cause d'insolvabilité

La direction du COPED peut résilier le marché du fait du décès du titulaire si le marché a été confié à une personne physique ou de la liquidation de son entreprise.

L'Acheteur peut à tout moment résilier le marché par notification au fournisseur, sans indemnisation du soumissionnaire, si celui-ci est déclaré en faillite ou devient insolvable. Il peut aussi résilier le marché si le retard dans la livraison du matériel dépasse 20 jours.

Le soumissionnaire gagnant pourra prendre l'initiative de la résiliation, pour défaut de paiement, si à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trente (30) jours calendaires, ou à la suite d'un ajournement de plus de 30 jours.

Article 31 : Règlement des litiges

L'Acheteur et le soumissionnaire feront tous les efforts nécessaires pour régler à l'amiable les différends ou litiges survenant entre eux au titre du marché.

Tout litige qui aura fait préalablement l'objet d'un recours et qui n'aura pas été réglé amiablement dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'introduction du recours, sera porté, conformément au droit et aux stipulations contractuelles applicables, devant les juridictions ou les instances arbitrales compétentes de Bujumbura qui trancheront définitivement le litige.

SECTION 4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL A LIVRER

Lot n°1 : 4697m de tissus kaki pour confection des uniformes scolaires des écolières du primaire

Article	Spécifications techniques	Quantité
Tissu	- En tissu mixte (polyester et coton) - De couleur kaki	4697 m

Lot n°2 : longueurs de tissus pour confection des uniformes scolaires des élèves du secondaire

Article	Spécifications techniques	Quantité
Tissu noirs	- En tissu mixte (polyester et coton) - De couleur noire	3.903 m
Tissu blanc	- En tissu mixte (polyester et coton) - De couleur blanche	3.055 m

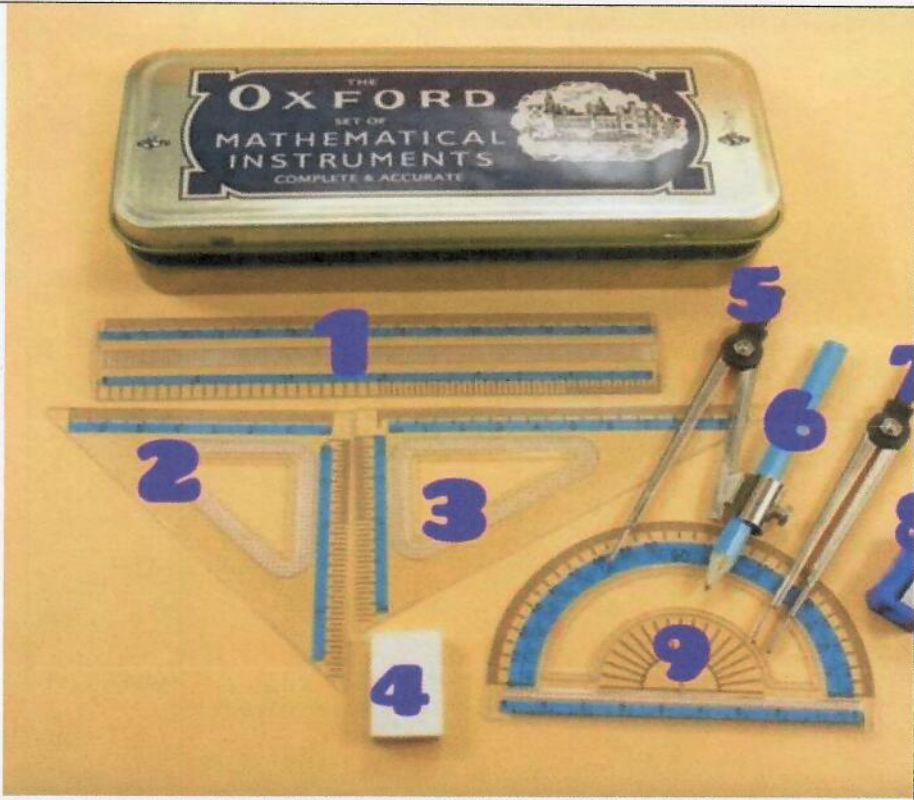
Lot n°4 : stylos (dont 5670 stylos bleus et 2616 stylos noirs)

Article	Spécifications techniques	Quantité
Stylos bleus	- Stylos à bille bleu (BIC) - A entonnoir transparent - Fabriqués au Kenya - De qualité original (1 ^{ère} qualité)	5.670
Stylos noirs	- Stylos à bille noirs (BIC) - A entonnoir transparent - Fabriqués au Kenya - De qualité original (1 ^{ère} qualité)	2.616

Lot n°5 : Cahiers

Article	Spécifications techniques	Quantité
Cahiers de 100 feuilles	<ul style="list-style-type: none"> - Quadrillés - De 200 pages - Feuilles blanches, claires et solides - Couvertures résistantes et dures 	12.621
Cahiers de 60 feuilles	<ul style="list-style-type: none"> - Quadrillés - De 120 pages - Feuilles claires et solides - Couvertures résistantes et dures 	9.291
Cahiers de 48 feuilles	<ul style="list-style-type: none"> - Quadrillés - De 96 pages - Feuilles claires et solides - Couvertures résistantes et dures 	7.874

Lot n°6 : boites mathématiques

Article	Spécifications techniques	Quantité
Boites mathématiques		159

SECTION 5 : LIEU DE LIVRAISON

N°	Libellé	Demandée/province en m							Total
		Buja Marie	Buja	Gitega	Kayanza	Ngozi	Kirundo	Muyinga	
I.1	Tissu kaki	858	771	756	71	669	762	810	4,697
I.3	Tissu blanc	1,266	343	552	282	230	191	191	3,055
I.3	Tissu noir	1,516	746	639	350	56	220	376	3,903
II.	mathématique	Réquisition des cahiers, stylos, sacoches, boîtes							
1	cahiers de 100 feuilles #	5,371	1,005	3,702	2,282	261	0	0	12,621
2	Cahiers de 60 feuilles #	4,434	802	3,144	911	0	0	0	9,291
3	Cahiers de 48 feuilles #	3,154	604	2,130	1,346	188	0	452	7,874
4	Stylos bleus	3,154	604	1,630	282	0	0	0	5,670
5	stylos noirs	1,577	302	737	0	0	0	0	2,616
6	boîtes mathématiques	159	0	0	0	0	0	0	159

SECTION 6 : ANNEXES DES MODELES DE SOUMISSION

Annexe 1 : Modèle de l'Acte de soumission

Date : _____

A : (Nom et adresse de l'Acheteur)

Messieurs et / ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier d'Appel d'Offres N° COPED/...../GN/2024, dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournirdu lot n° ...conformément au Dossier d'appel d'offres et pour la somme de (*prix total de la soumission en chiffres et en lettres*).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à terminer la livraison de toutes les fournitures énumérées dans le marché dans un délai de..... (nombre) jours, à compter de la date de réception de votre notification du marché.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de nonante (90) jours à compter de la date fixée pour le dépôt des offres. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente soumission, complétée par votre acceptation écrite constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Nom __ En tant que __

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de _____

En date du _____ jour de _____

FIN annexe 1

Annexe 2 : BORDERAU DES PRIX DES FOURNITURES INCLUANT LES FRAIS DE TRANSPORT (en franc burundais)

DESIGNATION	Quantité	Coût unitaire	Coût total
TOTAL GENERAL			

Date, Signature et Cachet du soumissionnaire

.....

N.B :

- 1) En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total, le coût unitaire fait foi
- 2) Tout soumissionnaire ayant fait une offre TVAC devra annexer à son offre la copie de l'attestation d'assujettissements à la TVA

FIN annexe 2

Annexe 3 : FICHE DE RENSEIGNEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit remplir le tableau ci-dessous

A. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
B. Adresse physique complète du Soumissionnaire : <i>[compléter toutes les informations demandées]</i> a) Ville : b) Commune : c) Zone : d) N° de l'immeuble ou de la parcelle : e) Téléphone :
C. Numéro de compte du soumissionnaire :
D. Autres renseignements : a) Numéro l'attestation d'identification fiscale (N.I.F) : b) Numéro du registre de commerce (R.C) :

FIN annexe 3

ANNEXE 4 - DECLARATION DU FOURNISSEUR CONTRE L'EXPLOITATION ET ABUS SEXUEL

Vu le Circulaire du Secrétaire Général de l'ONU sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13) présentant « **l'exploitation sexuelle** » comme tout abus réel ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, d'un différentiel de pouvoir, ou de confiance, à des fins sexuelles, notamment, entre autres, dans le but de profiter pécuniairement, socialement, ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'un autre ; et « **les abus sexuels** » faisant référence à l'atteinte physique réelle ou menace d'atteinte physique, de nature sexuelle, pouvant intervenir par la force, ou dans des situations d'inégalité, ou des conditions coercitives ;

Vu les six principes fondamentaux de l'IASC (2002 ; mis à jour en 2019) voir annexe ;

Vu le Code de conduite pour la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels ;

Vu le code de conduite et de déontologie professionnel du COPED, en sa section 4 sur la **Tolérance zéro face à l'exploitation et l'abus sexuel, article 39** ;

Considérant les politiques du COPED en matière de Prévention de l'Exploitation et abus sexuels (PEAS) et la Politique de Protection de l'Enfant (PPE) ;

Moi, Madame /Monsieur (Nom de l'Entreprise), je m'engage à :

- A combattre l'exploitation et abus sexuel des bénéficiaires sous mes services ;
- A m'abstenir de tout comportement menant à l'exploitation et abus sexuels qui constituent des fautes graves et sont par conséquent des motifs de mesures disciplinaires, y compris le renvoi sans préavis ;
- M'abstenir aux relations sexuelles avec des enfants (des personnes de moins de 18 ans), car sont interdites, quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement au niveau local, une erreur sur l'âge d'un enfant ne constituant pas mon argument de défense ;
- Eliminer tout échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou autres formes de comportements humiliants, dégradants ou d'exploitation auprès de mes bénéficiaires ou de mes collègues de services ;
- Bannir toute relation et abus sexuel entre le personnel et les bénéficiaires de l'aide, car sont basées sur une dynamique de pouvoir inégal de manière inhérente, sapant ainsi la crédibilité et l'intégrité du travail, et sont fortement déconseillées ;
- Signaler tout cas d'EAS ou toute autre préoccupation d'une victime d'EAS, par l'intermédiaire des mécanismes de signalement établis ;
- Créer et maintenir un environnement à même d'empêcher l'exploitation sexuelle et les abus sexuels ;
- Appuyer et concevoir des systèmes qui maintiennent l'environnement de PEAS ;

En foi de quoi,

Signature :

Nom et Prénom (du représentant de l'entreprise):

Lieu et date :

ANNEXE 5 – Déclaration sur l'honneur

Cette déclaration concerne le marché de: « Fourniture et livraison des kit scolaire »

Réf :

J'atteste par la présente que :

- a) Nous ne sommes pas rendus gravement coupable de fausses déclarations en fournissant ses renseignements.
- b) Nous ne faisons pas l'objet de procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation judiciaire, n'avons pas cessé nos activités commerciales et ne sommes pas dans une situation similaire en vertu de procédures conformes aux dispositions nationales légales ;
- c) Ne faisons pas l'objet de sanctions par suite d'un jugement pénal pour des raisons remettant en cause notre fiabilité professionnelle ;
- d) Nous nous conformons à nos obligations de paiement des cotisations sociales, impôts ou autres prélèvements, conformément aux dispositions légales dans l'État dans lequel se situe notre siège, dans l'État du destinataire, ou dans l'État où le contrat est réalisé ;
- e) Nous ne faisons pas l'objet d'une peine juridiquement contraignante pour cause de fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, ou tout autre acte enfreignant les intérêts financiers des communautés européennes, d'USAID ou de tout autre bailleur de fonds public ;
- f) Aucune violation grave d'un contrat en raison de la non-exécution de nos obligations contractuelles n'a été constatées dans le cadre d'un autre contrat ou dans le cadre d'un contrat attribué par le budget de la communauté européenne, d'USAID ou de tout autre bailleur de fonds public ;
- g) Nous mettons à votre disposition toutes les informations nécessaires à la participation à un appel d'offres ;
- h) Nous respectons les droits sociaux fondamentaux et condamnons le travail des enfants et l'exploitation et abus sexuels ;
- i) Nous garantissons le respect de la législation applicable et des normes communes en matière de salaire, de législation sociale, de sécurité et de santé professionnelles, ainsi que les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Signature :

Nom et Prénom (du représentant de la maison/firm):

Lieu et date :

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.